

Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-DIE X

PRIEURÉ SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Décembre 2020

L'éditorial

La confession.

Bien chers fidèles,

Dans le sacrement de Pénitence, Dieu, par l'intermédiaire du prêtre, donne à chacun d'entre nous la possibilité d'entreprendre une transformation en profondeur de notre âme. Il suffit pour cela de pénétrer dans le confessionnal, et d'y apporter les dispositions requises. Et voilà tout. Notre âme est alors rénovée.

Le pénitent doit accuser ses fautes, les regretter, c'est-à-dire les détester, les rejeter et avoir la ferme résolution de s'en corriger, et effectuer la satisfaction demandée par le confesseur. Rien d'autre n'est requis de sa part. Dieu a en effet ouvert et rendu aisé, l'accès au pardon de notre misère à condition d'y coopérer. L'accès à la miséricorde divine est donc à notre portée. On est bien loin de cette fatalité de notre condition humaine que nous expérimentons tous quotidiennement.

Mais malgré cette facilité, nous sommes souvent bien loin de cette réforme complète, de cette assurance totale du salut. Notre vie ressemble plutôt à une série de rechutes, et de rétablissements, et le péché n'y règne que trop. Pourquoi ? Parce que nous manquons de contrition.

Le sacrement de Pénitence peut se diviser en trois parties : la confession de nos péchés, la contri-

tion que l'on y apporte, et la satisfaction de ces mêmes péchés. Si la confession et la satisfaction s'accomplissent facilement pour un cœur déterminé à les bien accomplir, la contrition peut parfois manquer, de différentes manières, malgré notre désir de l'obtenir. C'est pour cette raison qu'il nous faut comprendre en quoi elle consiste, afin de nous aider à la bien exécuter.

Contrition vient de *conterere* qui signifie : broyer. Dans le domaine corporel, broyer, c'est réduire en petits morceaux des choses solides et dures. Par similitude, dans les choses spirituelles, cela signifie cette disposition d'âme par laquelle le cœur endurci par le péché est brisé et réduit de sorte qu'il **abandonne totalement l'affection au péché**. La contrition consiste donc dans cette douleur qui brise la dureté de la volonté au point que le pécheur souhaite ne pas avoir commis ses fautes passées et ne plus les commettre, en prenant les dispositions nécessaires pour cela.

Et c'est là que nous manquons bien souvent de contrition. En effet, prenons-nous vraiment les dispositions nécessaires pour ne plus pécher ? C'est pourtant absolument nécessaire sans quoi le sacrement n'a que peu, voire pas de valeur du tout. En effet, si nous ne prenons pas ces dispositions, cela signifie que nous acceptons implicitement de pouvoir retomber et cela peut révéler le manque de

sincérité de notre regret. Si notre regret n'est pas sincère, il manque l'essentiel de notre confession. On peut véritablement se poser la question de la réalité du pardon dans notre âme.

C'est pour cette raison qu'un ivrogne se doit d'éviter de passer devant son comptoir favori afin de ne pas être tenté de pénétrer dans la taverne qui l'a vu si souvent pécher ; qu'une personne qui chute à cause d'une mauvaise revue se doit de la jeter avant toute chose ; qu'une autre qui se laisse prendre par des spectacles infâmes sur internet se doit de trouver les moyens de ne plus y avoir accès. La liste de nos fautes est infinie, les résolutions conséquentes pour en obtenir le pardon se doivent de l'être tout autant.

C'est aussi pour cette raison que les parents doivent veiller à ce que les fautes courantes des enfants trouvent un remède par leur vigilance. C'est dans cet esprit que les parents ont une responsabilité grave pour préserver leurs jeunes enfants, ou même leurs enfants déjà adultes du déluge d'immoralité qui les conduit bien souvent à prendre le chemin de l'enfer. De là, la nécessité d'empêcher d'avoir leur smartphone dans leur chambre ; de là, la nécessité de mettre un code pour accéder à leur ordinateur ; de là, la nécessité aussi d'installer sur les smartphones et ordinateurs de leurs enfants des protections parentales. Il en existe aujourd'hui d'excellentes, comme *Qustodio* ou *Kaspersky*, qui bloquent systématiquement les contenus pornographiques sur ces appareils. Combien de fautes, de fautes graves, de péchés mortels évités grâce à ces secours si simple à mettre en place, si salutaire pour les âmes des enfants, des adolescents, des adultes même !

On peut ajouter que des *Adblocks* sont d'une efficacité réelle pour empêcher là encore toutes ces sollicitations publicitaires si souvent malsaines et donc dangereuses pour nos âmes, pour celles de nos enfants. Là encore, c'est bien simple à télécharger, et si salutaire.

« Aplanissez les voies du Seigneur ! », criait Jean-Baptiste pour préparer la venue du Sauveur. Transposée à notre siècle, cette prédication ne consiste en rien d'autre que ces quelques conseils évoqués précédemment.

Nous voulons recevoir notre Sauveur comme il se doit lors de sa venue à Noël, nous voulons que ce mystère de la Nativité que l'Eglise nous fait revivre nous obtienne les mêmes grâces que celles accordées il y plus de 2000 ans, aplanissons les voies du Seigneur par de véritables résolutions qui rendront nos confessions efficaces, et véritablement sanctifiantes.

Que la Vierge Immaculée, qui en ce temps de l'Avent portait le Saint Enfant en son sein, nous enseigne à bien préparer cet avènement. C'est en elle qu'il faut se confier pour réussir cette entreprise de réforme de notre âme. Nul doute qu'elle nous accordera cette grâce si nous la lui demandons avec ferveur.

Bel Avent, bien chers fidèles, saint et joyeux Noël ! Que le Bon Dieu nous protège en ces temps de persécutions.

Abbé Gonzague Peignot +



VIE DE L'ÂME — SPIRITUALITÉ

Un remède à la tiédeur, la componction.

Outre les occasions de pécher contre lesquelles il nous faut absolument lutter pour rendre nos confessions salutaires, il est un autre moyen qui nous permettra plus que tout de sortir de cet état de rechutes constantes, comme si nos confessions ne portaient que peu de fruits. C'est l'esprit de componction.

Que faut-il entendre par esprit de componction ? Dom Marmion dans le Christ, Idéal du moine, nous en donne une description merveilleuse : « C'est une disposition de l'âme qui fait que celle-ci demeure dans un état de contrition habituelle. (...) Voyez l'enfant prodigue à son retour au foyer paternel. Nous le figurons-nous, après sa rentrée, prenant des airs insouciantes et des allures dégagées, comme s'il avait été toujours fidèle ? Oh non ! – Vous me direz : son père ne lui a-t-il pas tout pardonné ? – Certainement ; il a reçu son fils, les bras ouverts ; il ne lui a pas fait de reproches ; il ne lui a pas dit : « Vous êtes un misérable » ; non, il l'a serré sur son cœur. Et le retour de ce fils procure même au père une telle joie que celui-ci prépare pour le repentant un grand festin. Tout est oublié, tout est pardonné. Cette conduite du père du prodigue est l'image de la miséricorde du Père céleste.

Mais lui, l'enfant pardonné, quels sont les sentiments, quelle est l'attitude qu'il conserve ? N'en doutons pas, ce sont les sentiments qu'il avait quand il s'est jeté repentant aux pieds de son père : « Père, j'ai péché contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils ; traitez-moi comme le dernier de vos serviteurs. » Soyons certains que, pendant toutes les réjouissances par lesquelles on célébrait son retour, ce sont là les dispositions qui dominaient dans son âme. Et si plus tard la contrition y a diminué d'intensité, ja-

mais ce sentiment ne s'en est effacé tout à fait, même après que l'enfant eut repris pour toujours au foyer paternel sa place de jadis. Que de fois il a dû dire à son père : « Vous m'avez tout pardonné, je le sais, mais mon cœur ne se lassera pas de répéter avec gratitude, combien il a de regret de vous avoir offensé, combien il veut racheter par une plus grande fidélité les heures perdues et l'oubli qu'il a fait de vous. »

Tel doit être le sentiment d'une âme qui a offensé Dieu, méprisé ses perfections, apporté sa part aux souffrances du Christ Jésus.

Supposons dans cette âme, non plus un acte isolé de repentir, mais un état habituel de contrition : il est presque impossible que cette âme tombe de nouveau dans un péché délibéré. Pourquoi cela ? Parce qu'elle se trouve établie dans une disposition qui, par essence, lui fait repousser le péché. L'esprit de componction est précisément le sentiment de contrition régnant d'une façon stable dans l'âme. Il constitue l'âme dans un état habituel de haine contre le péché ; par les mouvements intérieurs qu'il provoque, il est d'une souveraine efficacité pour préserver l'âme de la tentation. Entre l'esprit de componction et le péché, il y a une incompatibilité irréductible ; la componction du cœur rend l'âme ferme dans l'horreur du mal et l'amour de Dieu. »

Voilà, bien chers fidèles, un remède pour sortir de cette tiédeur qui nous menace tous, pour enfin progresser véritablement et avec constance dans la vertu et l'amour de Dieu en profitant efficacement des bienfaits de sa miséricorde.

Abbé Gonzague Peignot +

Les effets du sacrement de la pénitence.

Nous allons nous confesser régulièrement... Enfin, nous essayons. Et à chaque fois, nous revenons pour nous accuser des mêmes fautes. Certains se rassurent en se persuadant que c'est normal parce que ces péchés sont liés à leurs défauts, à leur caractère. A quoi bon lutter, si ces péchés sont dans notre nature et que nous ne pouvons pas nous en corriger totalement ?

D'autres se disent que c'est une catastrophe car malgré leurs efforts, ils ne parviennent pas à éviter

ces péchés, désespèrent de vaincre ce défaut, et abandonnent la lutte.

Ces deux états proviennent d'une méconnaissance des effets du sacrement de pénitence sur notre vie spirituelle. Bien souvent, ce sacrement est conçu seulement comme le moyen d'effacer les péchés et de repartir sur de bonnes bases. En bref, ce sacrement est un « distributeur à pardon ».

Bien évidemment, cette vision du sacrement de pénitence est très réductrice car elle ne considère

que l'un des effets de ce sacrement et cela engendre dans notre vie spirituelle une certaine tiédeur et un relâchement dans le combat.

Un médicament qui se contenterait de soigner les effets de la maladie sans s'occuper de la maladie elle-même et de sa cause, serait incomplet et imparfait. Or la Pénitence est un médicament spirituel car il soigne notre âme dans ses blessures causées par le péché originel. Institué par Notre Seigneur, il ne peut être incomplet et imparfait, il est donc capable de soigner la cause du péché.

Le concile de Trente a étudié les effets de ce sacrement en fonction des trois actes du pénitent que sont la contrition, la confession et la satisfaction.

La contrition provoque dans notre âme la haine du péché et le ferme propos de ne pas retomber. Cette contrition, à elle seule, peut déjà nous rendre la grâce si par malheur nous l'avons perdue. C'est dire son importance. Or lorsque nous nous préparons à la confession, nous passons souvent bien plus de temps à rechercher nos péchés et à en établir une liste exhaustive, plutôt que de contempler Notre Seigneur au Jardin des Oliviers. Bien que l'examen de conscience soit important avant de recevoir ce sacrement, ce n'est pas, et de loin, la partie principale de notre préparation. Ce qui compte principalement, c'est la contrition de nos fautes. Or cette grâce de la contrition nous est méritée par Notre Seigneur lors de son Agonie. C'est donc sur ce mystère du Rosaire que nous devons méditer pour obtenir la grâce de la contrition, disposition capitale pour une bonne confession.

Le deuxième acte du pénitent est la confession. C'est sans doute la partie la plus difficile, car c'est elle qui provoque en nous la honte et qui parfois, nous retient, voire nous empêche d'aller nous confesser. Il est normal d'avoir honte d'aller se confesser, car le péché est honteux. Le péché est une lâcheté pour laquelle il est naturel d'éprouver de la honte. Cette honte est bénéfique si elle ne nous empêche pas de nous approcher de ce sacrement du Sang de Notre Seigneur. D'abord elle nous fait comprendre en pratique la stupidité et la malice du péché. En face des avantages ridicules que nous procurent le péché, nous voyons les conséquences profondes qu'il provoque, sur Notre Seigneur durant sa Passion, sur nous-mêmes par la peine que nous encourons. Ensuite elle nous aide à acquérir la vertu d'humilité, car il est difficile à un homme de confesser ses misères à l'un de ses semblables. C'est précisément ce qui donne sa valeur à cet acte du pénitent, car l'humilité peut tout obtenir de

Dieu.

Le troisième acte du pénitent est la satisfaction, c'est à dire la pénitence imposée par le prêtre. C'est peut-être là que se situe la principale source de notre manque d'ardeur dans le combat spirituel. En effet, après la confession, nous faisons rapidement la pénitence que nous a donnée le prêtre pour en être débarrassé et éviter de l'oublier. Saint Bernard nous dit que le péché est une tache pour l'âme et une plaie pour l'homme. L'absolution efface la tâche, mais c'est la satisfaction qui aide à cicatrifier la plaie. Saint Jean Chrysostome, quant à lui, dit : « Ce n'est pas assez d'arracher la flèche du corps, il reste à soigner la blessure qui a été faite par la flèche. »

Cette satisfaction a donc plusieurs effets : Le premier est de nous remettre la peine que le péché nous a valu. Bien sûr, la pénitence donnée par le prêtre est ridicule comparée au châtiment que nous valait nos fautes mais la satisfaction est comme un droit à puiser dans les mérites infinis de la Passion de Notre Seigneur, qui comme le dit le Concile de Trente, a deux effets : nous faire mériter le Ciel et satisfaire à Dieu pour nos péchés. La satisfaction, bien qu'elle soit presque ridicule comparée à la gravité du péché, obtient une force extraordinaire par les mérites de la Passion de Notre Seigneur.

Le deuxième effet de la satisfaction est de nous donner des forces pour lutter contre nos défauts et nous renforcer dans le combat spirituel. C'est elle qui soigne notre faiblesse et nous aide dans la lutte pour la sainteté. C'est donc bien notre négligence dans l'accomplissement de notre pénitence qui est responsable dans l'absence de progrès que nous constatons trop souvent dans notre vie spirituelle.

Il faut noter que cette force qui nous est donnée par la satisfaction est temporaire et s'amenuise au fur et à mesure que notre confession s'éloigne. C'est l'une des raisons par laquelle il est important de nous confesser régulièrement, pour toujours garder des forces dans le combat et éviter les chutes.

Devant la considération des effets du sacrement de pénitence, il est important de prendre en haute estime ce sacrement et de nous y préparer avec sérieux. C'est de notre application à recevoir ce sacrement dans les meilleures conditions que réside la quantité de grâces que nous recevrons et qui nous permettront de véritables progrès dans notre lutte contre nos défauts.

Abbé Henri Chabot-Morisseau +

La confession fréquente : une richesse méconnue.

Le Pape Pie XII affirmait que la désaffection à l'égard du Sacrement de Pénitence est "contraire à l'esprit du Christ et très funeste au corps mystique du Sauveur".

Tous ceux qui ont pratiqué avec sérieux la confession fréquente savent combien elle peut aider à la vie intérieure, c'est-à-dire à une vie réellement unie à Notre Seigneur Jésus-Christ.

Si nous manquons de nous confesser fréquemment, c'est bien souvent parce que nous avons une vue "négative" du sacrement de Pénitence. Nous ne voyons dans la confession qu'un "coup de balai" pour nettoyer nos âmes, une corvée dont on se passerait volontiers.

Et pourtant certains saints comme saint François de Sales ou saint Vincent de Paul se confessaient tous les jours. Dans des âmes si pures, ce « coup de balai » était-il vraiment nécessaire quotidiennement ? Il faut croire que oui. Ces saints avaient, à juste titre, une vision autrement "positive" du sacrement de Pénitence.

Il convient donc de comprendre quelques-unes des merveilleuses richesses de ce sacrement. Le Pape Pie XII encore, dans son encyclique "*Mystici Corporis*", rapporte huit principaux fruits de la confession fréquente.

1. Elle augmente la vraie connaissance de soi.

Mais que pouvaient donc accuser saint François de Sales et saint Vincent de Paul dans leurs confessions quotidiennes ? C'est ce que l'on peut légitimement se demander au regard de la perfection de leur vie et du peu de temps qui espaçait leurs confessions.

Ce qu'il est important de remarquer, c'est que plus nous espaçons nos confessions, plus il est difficile de se souvenir précisément de nos fautes. Bien sûr nous nous souviendrons des fautes les plus importantes lors de notre examen de conscience. Mais en ce qui concerne les fautes vénielles, les fautes habituelles, il faudra bien souvent se contenter d'une vague accusation comme : « j'ai été distrait dans mes prières, j'en ai omis, j'ai été impatient, j'ai été gourmand, j'ai eu de mauvaises pensées (sans précision aucune) ». On accusera en définitive quelques tendances habituelles mais sans nous souvenir des actes, de leurs causes et de leurs circonstances, de notre assentiment à ces actes. Finalement nos confessions seront toujours un peu semblables, et sources de peu de progrès.

En revanche, si nous nous confessons souvent, toutes les semaines, ou tous les 15 jours, nous serons alors plus précis, et nous pourrions discerner le véritable assentiment que nous avons pu apporter à certaines fautes et contre lequel il faudra lutter plus par-

ticulièrement. Nous obtiendrons alors, par le sacrement, les grâces nécessaires pour cela.

Voilà déjà une bonne raison pour s'atteler fermement à cette résolution. Très vite nous nous rendons compte que « ça ne sera pas toujours la même chose. » et « que ça ne sert pas à rien ! »

2. Elle favorise l'humilité chrétienne

Comme une conséquence de l'observation précédente, la précision de notre accusation apportera une plus grande humilité à notre démarche, source là encore de plus nombreuses grâces. Ce sera de toute évidence un excellent moyen de réparer l'orgueil qui nous affecte tous et qui est de toute évidence la racine de tous nos péchés.

Il sera bon dans cette optique, afin de grandir dans cette vertu d'humilité, d'accuser parfois, quelques péchés plus humiliants ou plus importants que nous avons pu commettre dans le passé, à la fin de nos accusations.

3. Elle tend à déraciner les mauvaises habitudes

Dans nos accusations, il ne s'agit pas tant de tout dire (cela n'est indispensable que pour les péchés mortels) que d'accuser ce qui concerne plus particulièrement nos défauts dominants, nos fautes habituelles, afin d'entreprendre la réforme nécessaire pour notre âme.

La goutte d'eau tombant régulièrement sur la pierre l'use mieux que le seau d'eau qu'on lui verse ponctuellement. Lorsque nous avons véritablement le désir de progresser, les coups de butoir répétés finiront par faire crouler les plus grosses murailles.

Il ne faut pas se faire d'illusion, ni se décourager : il restera toujours de mauvaises herbes dans notre jardin. Mais si, comme le bon jardinier, nous venons souvent les enlever, elles n'empêcheront pas les bonnes plantes de pousser et celles-ci en poussant, empêcheront toujours plus les mauvaises herbes de croître.

4. Elle combat la négligence spirituelle et la tiédeur.

La tiédeur consiste à s'installer dans notre médiocrité, sans volonté réelle d'en sortir. La confession fréquente aura justement pour objet de nous bousculer un peu dans cet état. Dans ce sacrement, Notre Seigneur Jésus-Christ vient toucher le fond de notre âme et la réveiller de sa torpeur : si nous le recevons régulièrement, avec foi et détermination, nous expérimenterons cette puissance de la grâce qui seule peut nous tirer de notre léthargie.

Il ne faut pas attendre "d'avoir envie" ou de "sentir le besoin" de se confesser. Bien souvent, notre envie est à l'inverse de notre besoin. Comme un malade, au début de sa convalescence, qui n'aurait pas

envie de manger. Il faudrait l'y forcer pour qu'il puisse plus rapidement reprendre des forces. De même, faute d'expérience, nous ne comprenons pas assez que le remède à nos imperfections, à nos défauts et à nos fautes, résident dans la fréquentation régulière du sacrement que Notre Sauveur a institué pour leur correction.

5. Elle purifie la conscience.

C'est évident, car c'est l'effet premier de la confession. Mais il peut être opportun d'ajouter quelques observations à ce sujet.

Pour une personne qui communie souvent, un long intervalle entre deux confessions est un manque de délicatesse qui fait certainement obstacle à la grâce. « Si quelque ami riche ou puissant, dit Saint Grégoire le Grand, devait entrer dans notre maison, celle-ci tout entière serait nettoyée en grande hâte, de crainte qu'il ne s'y trouve quelque chose qui blesse les yeux de l'ami à son entrée ».

Il est évident en effet que nous ne recevons pas un hôte de marque dans une pièce et sur une chaise où la poussière s'est accumulée depuis un mois. Pourquoi traiterions-nous Notre Seigneur Jésus-Christ de cette façon ?

De plus, cette purification de la conscience rend nos âmes plus transparentes, et peu à peu, nous pourrions remarquer des imperfections qui, jusque-là, ne nous apparaissaient pas. La lumière divine en éclairant de plus en plus notre âme lui fait voir les plus légères taches, un peu comme le rayon de soleil fait voir toutes les impuretés et poussières flottant dans l'air.

Nous aurons peut-être même l'impression de reculer en voyant notre misère plus clairement, mais en réalité nous progressons, car ce n'est pas notre misère qui grandit, mais notre conscience qui devient plus délicate.

Enfin, et il est important de le noter, une conscience pure est la condition première et indispensable à l'œuvre d'éducation et à celle de la conversion des âmes. D'abord parce que Dieu aura bien du mal à se servir d'un "instrument rouillé et mal huilé". Ensuite parce que les âmes que nous approcherons seront sensibles à cette pureté de conscience, et se tourneront d'instinct vers les âmes qu'elles sentent illuminées de la lumière divine.

6. Elle fortifie la volonté

S'il y a bien une faiblesse caractéristique de l'époque dans laquelle nous vivons, c'est le manque de volonté, la faiblesse des caractères. Or, seule la grâce de Dieu fortifie réellement nos âmes. Là encore, c'est le sacrement de Pénitence qui ôtera les obstacles à la réception de cette grâce.

C'est un fait d'expérience que nous nous sentons plus forts après une confession. Il ne s'agit pas là d'un sentiment, mais bien d'une réalité.

C'est d'ailleurs tout le sens de ce qu'on l'on pourrait vulgairement appeler une confession "préventive". Conscient d'une difficulté à venir, d'une fragilité passagère, ou sujet à des tentations particulièrement violentes, nous avons recours au sacrement de Pénitence afin d'être mieux armé pour résister et user de la prudence nécessaire dans cette difficulté.

D'une manière habituelle, il peut être très utile dans nos confessions de signaler les tentations contre lesquelles nous voulons nous prémunir. Le prêtre à qui nous nous confions ne manquera pas, d'ailleurs, de prier pour nous.

7. Elle se prête à la direction spirituelle

De toute évidence, la confession régulière, avec le même prêtre, lui permettra de mieux nous connaître et de nous apporter les conseils les plus adaptés.

8. Enfin, par l'effet propre du sacrement, elle augmente la grâce.

Comme tous les sacrements, la confession donne ou augmente la grâce sanctifiante. Elle la donne lorsque celle-ci a été perdue par un péché mortel, elle l'augmente lorsque nous n'avons que des fautes vénielles à nous reprocher. Ce don s'accompagne de grâces plus spécifiques au sacrement : la purification des péchés (n° 5), l'affermissement contre la tentation et contre nos défauts en général (n° 6). Elle procure aussi à l'âme des sentiments de joie et de paix.

Voilà donc, bien chers fidèles, quelques considérations qui doivent nous aider à nous confesser bien régulièrement. Que Notre-Dame nous aide à en prendre la ferme résolution et qu'elle nous guide dans cette démarche salutaire.

Abbé Gonzague Peignot +

Du secret de confession

Comme chacun devrait le savoir, la confession est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour effacer les péchés commis après le baptême. A l'instar de tous les autres sacrements, l'agent principal est Jésus-Christ lui-même. En effet, seul Dieu peut donner Dieu. Or, la grâce est une participation à la vie divine qui nous rend fils de Dieu par adoption comme nous l'enseigne saint Pierre (2 Pierre 1, 4). Donc, seul Dieu peut communiquer sa vie par la grâce. Ainsi, dans tous les sacrements, le ministre qui le confectionne ou l'administre n'est précisément que ministre, c'est-à-dire un instrument intelligent agissant sous la motion du prêtre principal qui est et reste Jésus-Christ. Selon la formule consacrée, le prêtre agit *in persona Christi*. Dans le cadre de la confession, il n'entend les péchés que comme ministre du Christ et c'est toujours comme ministre du Christ qu'il prononce les paroles de l'absolution. Il est vraiment instrument, c'est-à-dire « celui qui est agi, mû par un autre ». Et cela fait la grandeur des sacrements : les sens font voir un homme, la foi perce ce voile et y découvre Dieu. Cela fait aussi l'efficacité des sacrements : ils comblent l'âme chrétienne de foi, d'espérance et de charité tout en lui donnant la certitude sensible d'avoir été pardonnée.

Ainsi « dans les sacrements, les cérémonies extérieures sont les signes de ce qui se passe à l'intérieur et la confession par laquelle on se soumet au jugement du prêtre est le signe de la confession intérieure par laquelle on se soumet à Dieu. Or Dieu couvre et remet le péché de celui qui se soumet ainsi par la pénitence, et cela aussi doit être symbolisé dans les actes du sacrement de pénitence. En conséquence, il est de nécessité sacramentelle que la faute confessée ne soit pas révélée (...). Et de plus, en dehors de cette raison foncière, il y a des raisons d'utilité à cette loi du secret de la confession : grâce à lui, on va plus facilement à la confession et l'on y confesse aussi plus simplement ses péchés. » (Saint Thomas, *Somme théologique*, Suppl. Q. 11 art 1). Et le même saint docteur précise : « Il y a deux raisons pour lesquelles le prêtre est tenu au secret de la confession. La première et la principale est que ce secret est de l'essence même du sacrement, le confesseur ne connaissant le péché que par la connaissance de Dieu dont il tient la place, comme confesseur. » (Saint Thomas, *Somme théologique*, Suppl. Q. 11 art 4)

De tout cela on peut légitimement conclure que le prêtre, n'agissant que comme ministre du Christ, ne peut rien révéler de la confession entendue. En effet, ce n'est pas à lui que s'adresse le pénitent mais, à travers lui, à Dieu. Le prêtre ne peut donc révéler ce que Dieu lui-même veut tenir caché. La raison profonde du secret de confession est là : c'est

une action de Dieu. Le péché est une offense à Dieu, avant d'être une offense envers l'homme. Et seul l'offenseur peut en juger et la remettre. Tout ce qui touche au péché accusé pour en obtenir le pardon relève ainsi de la puissance divine et non d'un pouvoir humain. Aucune raison alors ne peut s'immiscer entre le pécheur qui demande pardon et Dieu qui pardonne. Et le secret que garde le Souverain Juge en cette affaire doit être rigoureusement gardé par les intermédiaires humains dont il use. C'est que « la loi du secret de la confession découle de la nature même du sacrement. Et en conséquence, de même que le précepte de la confession sacramentelle est de droit divin et qu'aucune ordonnance ou dispense humaine ne peut nous libérer de son obligation, de même aucune autorité humaine ne peut-elle nous permettre ou nous forcer de révéler le secret de la confession. » (Saint Thomas, *Somme théologique*, Suppl. Q. 11 art 1, ad 2um)

Remarquons que la démarche du pénitent qui se confesse repose implicitement sur l'existence de ce secret absolu. En effet, qu'est-ce que la confession, sinon l'accusation de ses propres fautes ? Et quel homme serait assez insensé pour avouer ses pires turpitudes à un autre homme si ce dernier n'était pas tenu au plus rigoureux secret ? L'existence même du sacrement de pénitence repose sur le secret. Pas de secret, plus de confession possible. Et partant, plus de salut pour l'âme pécheresse.

Le Christ lui-même a institué ce sacrement sous cette forme de l'accusation de soi-même pour en attendre un jugement quant à l'absolution et quant à la pénitence. Pour que le jugement soit valide et efficace, il faut que l'accusé accuse précisément toutes ses fautes. Et cela Notre-Seigneur le savait. Il savait aussi le péril qu'encourt le pénitent pour sa réputation si ses fautes venaient à être dévoilées. Sans compter le scandale que cette révélation peut causer à des tiers, sa famille ou ses proches. Il faut en conclure que Notre-Seigneur savait que seul le secret absolu, sans aucune exception, pouvait faire exister ce sacrement. Et donc, Il l'a voulu : le sceau absolu du secret de confession vient de Dieu même, du Christ Souverain-Prêtre et fondateur des sacrements. Or, ce que Dieu a établi, l'homme n'a pas le pouvoir de le changer.

Assez souvent l'Eglise a évoqué cette inviolabilité du secret sacramentel. Preuve que les questions, les doutes, voire les attaques sur ce sujet sont de tout temps. Elle l'a fait par l'enseignement et le commandement. Ainsi le concile œcuménique de Latran IV en 1215 rappelle ce secret et punit le prêtre qui dévoilerait les péchés de ses pénitents « à être déposé de l'office sacerdotal et à être relégué dans un mo-

nastère à la discipline très sévère pour y faire une pénitence perpétuelle. » Plus sobrement le canon 889 du Code de Droit Canonique rappelle encore cette inviolabilité. Et le canon 2369 frappe d'une telle excommunication le prêtre fautif que seul le Souverain Pontife peut lui remettre.

Et c'est également par sa pratique que l'Église protège cette absolue rigueur du sceau sacramentel. Elle canonise en effet saint Jean Népomucène (1340-1393), prêtre condamné à mort par la justice des hommes plutôt que de trahir ce qu'il avait entendu de la confession de la Reine Sophie de Bohême. On peut encore citer le bienheureux Jean Sarkander, prêtre morave (aujourd'hui Tchéquie) soumis au supplice de la roue en 1620 pour lui faire révéler les confessions qu'il avait entendues. Et combien d'autres !

En résumé, l'obligation de garder secrètes toutes les fautes entendues en confession est si stricte qu'elle n'admet jamais, ni ne peut admettre aucune exception ; pas même le Souverain pontife ne peut dispenser de ce secret n'ayant pas pouvoir sur ce qui fait l'essence même des sacrements. Parfois on objecte que garder ce secret cause une fois ou l'autre des dommages considérables. Des crimes pourraient

être ainsi évités si le prêtre révélait ce qu'il avait appris en confession. En réalité cette objection repose sur une vue trop courte des événements et une vision trop humaine des choses. Oui, peut-être, qu'une telle révélation permettrait d'éviter ou de mettre fin à tel ou tel crime. Et alors ? Qu'arriverait-il après ? Les pécheurs seraient tellement scandalisés de cette révélation du secret... qu'ils ne se confessaient plus ! Or, seule la confession leur rend la grâce et, avec la grâce sanctifiante, la possibilité de se convertir et corriger. Pas de secret de confession, plus de confession. Et un monde sans confession n'est plus que l'antichambre de l'enfer où tous les crimes sont permis parce qu'il n'y aurait alors plus d'espoir d'en obtenir le pardon.

Certes on pourra toujours objecter quantité de choses contre le secret de confession. Mais il n'est pas cause de ces difficultés. La seule cause véritable est la faiblesse et la malice humaines. Il faut alors toujours garder à la mémoire cette réflexion : Pourquoi un tel secret absolu, si ce n'est parce que c'est l'action de Dieu même et le bien spirituel de l'humanité entière qui est en jeu ?

Abbé François Delmotte +

Les bonnes dispositions d'une belle satisfaction

Dans le décret sur le péché originel, le concile de Trente nous a expliqué ceci : « *Que la concupiscence ou le foyer du péché demeure chez les baptisés, ce saint concile le confesse et le pense ; cette concupiscence étant laissée pour être combattue, elle ne peut nuire à ceux qui n'y consentent pas et y résistent courageusement par la grâce du Christ. Bien plus, "celui qui aura lutté selon les règles sera couronné"* (2Tim II,5) »

Combattre... résister... les termes sont forts et expriment clairement l'idée de la nécessité du combat. Dans sa XIV^{ème} session du 25 novembre 1551, le même concile expose la doctrine sur le sacrement de la pénitence et sur le sacrement de l'extrême-onction. Dans le préambule, il s'exprime ainsi : « *Il a semblé bon au saint concile d'ajouter à la doctrine précédente sur la pénitence ce qui suit sur le sacrement de l'extrême-onction, dont les Pères ont estimé qu'il était la consommation non seulement du sacrement de la pénitence, mais aussi de toute la vie chrétienne, qui doit être une pénitence perpétuelle.* »

Cela est peut-être encore plus clair, et n'a rien d'exagéré. C'est même dans cette lumière qu'il faut comprendre l'insistance du Vénérable Libermann sur la nécessité du renoncement. Un de ses disciples commente ainsi sa pensée : « Regardons de près ce

renoncement, tel qu'il nous est présenté par le Père de nos âmes. En réalité, ce renoncement, c'est de l'amour, c'est l'amour même : c'est l'envers de l'amour ; il n'est que l'expression même du désir sincère d'aimer Dieu de tout son cœur : *ex toto corde* : vouloir sincèrement aimer Dieu et Lui Seul, il est clair que c'est vouloir sincèrement ne plus s'aimer soi-même. C'est là exactement, l'endroit et l'envers d'un même mouvement d'âme : l'amour.

Et c'est bien ainsi que l'entend le Vénérable Père. Lisez ses Lettres. Ce qu'il s'attache avant tout, dès l'abord, à exciter dans l'âme de ses dirigés, c'est le désir d'aimer Dieu jusqu'à la perfection.

Désir sincère d'aimer d'abord ; alors, conséquence inévitable, parti pris, sincère lui aussi, de ne plus chercher (délibérément) son plaisir propre, son contentement égoïste ou rien ; bref ! de ne plus s'aimer soi-même, de se renoncer. « Plus le renoncement est parfait, plus notre amour est parfait. Si nous ne sommes pas bien renoncés, nous ne pouvons pas avoir une parfaite union et amour envers Notre-Seigneur. Il faut que la nature meure en nous avant que la grâce s'y établisse. La vie de la nature est toujours un obstacle à la vie de la grâce... » (*lettre 211 à M. Mangot, 6 juillet 1840.*)

Tout ceci me remet en mémoire ce témoignage

sur la pensée de Padre Pio : « Un jour, la situation s'est retournée. C'est lui qui voulut se confesser à moi. Comme je tentais d'échapper à cette tâche (j'étais tout jeune), lui se mit à réciter : « *Confiteor Deo omnipotenti ...* ». Je fus contraint de rester. Quand il eut fini l'accusation de ses péchés, il se produisit quelque chose qui m'a profondément déconcerté : Padre Pio éclata en sanglots impossibles à réfréner. Pour le consoler, j'essayai de lui dire qu'il n'y avait aucune raison puisqu'il avait si peu de fautes. Alors il intervint : « Mon fils, toi tu penses que le péché consiste à transgresser une loi. Non ! **Le péché est trahison de l'amour.** Qu'a fait pour moi le Seigneur et moi, qu'est-ce que je fais pour Lui ? ». Il en avait pourtant fait des choses en vérité : il lui avait donné sa vie, son sang ... mais c'était si peu eu égard à ce qu'il aurait voulu faire, en réponse à l'amour de Jésus.»

Si nous pouvions comprendre cela, nous serions sans doute plus généreux dans nos résolutions ! Nous le disons pourtant : *je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus recommencer et de faire pénitence...* oui, nous le disons mais sommes-nous vraiment convaincus, animés d'un réel désir de réparer, de faire les pénitences nécessaires, de satisfaire ? Prenons-nous des résolutions ? Y sommes-nous fidèles ? Et surtout, sont-elles inspirées par l'amour et le désir de mieux aimer ?

Si cela peut nous aider, relisons ensemble quelques extraits du P. de Chivré sur le besoin que nous devrions avoir de satisfaire pour tant de péchés si mal regrettés. Ce texte est tiré du carnet 43 sur la pénitence et le Père évoque la pénitence que nous impose le confesseur, destinée à mettre en route dans nos âmes le désir de faire de notre vie « **une pénitence perpétuelle.** »

« *Tout péché engage l'homme contre le Christ.
Tout regret suppose l'homme plus préoccupé du
Christ que de lui-même,
Voilà la contrition.* »

La plus belle attitude du cœur est la sincérité. Regretter, pour lui, ne consiste pas seulement dans le désaveu, il lui faut trouver dans ce désaveu de ses torts, un motif d'aimer. La contrition du cœur portant sur nos responsabilités secrètes va produire le besoin de réparer, de compenser, de satisfaire.

En réalité, ce n'est pas le prêtre qui impose la pénitence de confession, c'est la sincérité du cœur contrit et humilié qui sollicite du prêtre une pénitence sacramentelle. C'est le cœur de l'homme pécheur éberlué de la prodigalité miséricordieuse du Christ qui exige d'avoir sa part de prodigalité affectueuse comme s'il était honteux de tant recevoir et de ne rien donner.

Il y a toute une philosophie de l'amour humain

dans la pénitence de confession si petite soit-elle. La joie de l'affection, c'est de rester en accord avec l'être aimé. L'accord suppose une ressemblance d'attitude. L'enfant qui fait « comme papa » adopte une attitude paternelle en accord avec l'affection portée à papa. Au confessionnal le pécheur s'efforce de se réaccorder sur le Crucifié.

Que fait l'absolution ? Elle nous fait redevenir « justes » et par voie de conséquence elle ne peut pas faire autre chose que de remettre dans le cœur un besoin de participer au supplice du Juste par la réparation.

Cette pénitence, me direz-vous, est dérisoire par rapport aux fautes accusées. Néanmoins, la pénitence de confession, si petite soit-elle, conserve une supériorité à un double titre :

- D'abord elle émane d'un sacrement dont elle fait partie puisque, être pardonné, c'est recouvrer l'intégrité baptismale qui, elle, comporte le besoin de compenser, par amour, la perte momentanée que nous en avons faite ;

- Ensuite, recevoir le sang du crucifié, c'est recevoir les énergies qu'il a fallu au Christ pour le répandre, qui ne peuvent que nous pousser à utiliser nos propres énergies à payer et à réparer ;

- De plus la pénitence n'est pas choisie, elle est imposée, reçue, comme le Calvaire fut imposé et reçu par le Christ, et pour les mêmes raisons elle a donc valeur d'obéissance à Dieu et elle nous soude aux souffrances du Christ ;

- Enfin elle est librement acceptée donc aimée comme une chose méritée à cause de nos péchés.

Elle est donc une pénitence si étroitement liée à la grande pénitence du Calvaire que cette relation directe avec l'Agneau de Dieu lui confère une valeur qu'aucune autre pénitence ne peut avoir, fut-elle cent fois plus pénible.

A un deuxième titre, la pénitence de confession a une valeur réservée : sa qualité d'exécution, sa tendresse, son affection, son application à être faite, son recueillement, sont inspirés et conditionnés par l'authenticité de notre repentir, de notre peine de l'avoir crucifié, de la conscience de nos péchés ; nos attitudes intentionnelles, nos comportements intérieurs sont ainsi en relation étroite avec l'absolution que nous venons de recevoir.

Il y a dans la satisfaction comme un effort positif d'aimer à nouveau. C'est l'enfant qui se précipite dans les bras maternels, c'est le gré-viste qui se remet deux fois plus fort au travail, c'est le paresseux qui se lève une demi-heure plus tôt, le gourmand qui boit son café sans sucre, ce sont toutes ces preuves d'amour qui sont contenues d'avance en puissance dans cette activité intérieure de réconciliation promise où la fraîcheur de Dieu revigore les déserts de la

volonté.

Nous voyons qu'il y a toujours et obligatoirement un effort d'amour à fournir dans la pénitence de confession. Cet effort juge de l'authenticité de notre repentir. Combien de contritions seront jugées par la légèreté intérieure de nos satisfactions accomplies avec si peu d'effort intérieur à réparer, que nous nous en fournissons la preuve à nous-mêmes par l'absence totale de continuité d'état d'âme entre l'absolution reçue et la vie qui recommence. On retourne à la vie sans s'être laissé retourner par la pénitence vers d'autres dispositions à vivre. On retrouvera les mêmes tentations, et on ne les abordera pas avec un esprit neuf, fortifié, ardent, un esprit d'amour prêt à affirmer l'amour du Crucifié... et l'on accusera la confession de ne servir à rien... Nous avons presque totalement oublié que les lois de l'amour sont à l'égard de Dieu ce qu'elles sont à l'égard de n'importe quel homme : une participation vivante, vitale, volontaire, spontanée et dynamique aux propositions d'aimer qui nous sont faites. C'est si vrai qu'une pénitence de confession vécue avec amour, après une contrition vécue avec amour, va engendrer (car l'amour est créateur) une renaissance au don de soi dans le devoir d'état, dans le dévouement au prochain, dans le sacrifice volontaire, comme le premier pas du blessé va engendrer tous les autres pas. Nous ne savons plus aimer. L'homme semble avoir épousé ses capacités d'amour dans le stérile amour de lui-même ; il ne sait plus se compromettre par amour, il n'y a que les neufs et les rénovés à oser se compromettre. Nos confessions ne nous rénovent plus.

Le devoir de réparation doit être bien compris. Nous mettons à tort dans ce mot un sentiment de sanction qui ne peut qu'augmenter la répugnance que nous en avons. La nature de la pénitence chrétienne est d'une toute autre allure. Le pauvre « Ave Maria » ou les classiques « Trois Notre Père et Je vous salue Marie » du confesseur ont un sens très diffé-

rent. Ils sont la petite étincelle de l'affection retrouvée, commençant à flamber dans l'obscurité des inerties et des indifférences. Petite étincelle dont la chaleur est conditionnée par l'ardeur du recueillement à profiter de ce point lumineux pour en faire une flamme, c'est-à-dire un état d'esprit permanent à prouver son amour.

La satisfaction du confessionnal cherche à nous renvoyer à la vie, animés d'un besoin secret de réparer avec amour et par amour, et de ne s'imposer de sanction que dans la mesure où l'amour et la reconnaissance leur enlève le juridisme du mot « sanction », pour ne leur laisser que la spontanéité joyeuse qu'elle présuppose lorsque le Christ est en cause. Cette attitude ne fait-elle pas écho à la recommandation de Jésus de se parfumer et d'être gai lorsqu'on fait pénitence ? En effet, le don de soi volontairement méritoire, allumé par la petite étincelle de la pénitence de confession est source de gaieté. Elle délivre des retours sur soi-même, toujours attristants, et elle vous livre sans cesse à de nouveaux départs toujours emballants.

Pour comprendre la confession, l'aveu, la contrition, la satisfaction, il faut ne pas l'isoler de sa vie à soi, mais s'en servir pour entrer dans sa vie à soi autrement qu'avant la confession. Les chrétiens ont besoin de repenser ce droit de la pénitence de confession à secouer leurs apathies psychologiques et à les mettre en état de don méritoire qui viendra compléter l'insuffisance matérielle de leur pénitence par leur surabondance consentie et libre de preuves d'amour. Ils sont si lamentablement nombreux ceux qui sortent du confessionnal en disant : « *Ouf ! C'est fini. En voilà pour un mois !* » Alors qu'ils devraient penser : « *Quelle joie ! En voilà pour un mois d'esprit de générosité qui va s'appuyer sur la petite étincelle de la satisfaction* ».

Abbé Michel Simoulin +

Carnet paroissial

Est devenu enfant de Dieu par le baptême :

- Corentin **Crubellier**, fils de M. et M^{me} Y. Crubellier, le 28 novembre 2020.

Ont reçu pour la première fois Jésus dans l'Eucharistie :

Dimanche 1^{er} novembre 2020 :

- Brieuç **Kervizic**,
- Edmond **Puech**.

Profession d'entrée dans le Tiers-Ordre de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X :

Dimanche 22 novembre 2020 :

- Monsieur et Madame Simon **Picot**,
- Mademoiselle Bénédicte **Picot**.

Sur la manière de se confesser.

Préparation et examen de conscience

1. Avant d'aller au confessionnal, à genoux, se recueillir, et demander à Dieu son aide, essayer de **bien se rappeler de ses péchés depuis la dernière confession bien faite.**

On peut dire après (mais ce n'est pas absolument nécessaire) le « *Je confesse à Dieu* » : « *Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à Saint Michel Archange, à Saint Jean-Baptiste, aux apôtres Saint Pierre et Saint Paul, à tous les Saints et à vous, mon Père, que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions : c'est ma faute, c'est ma faute, c'est ma très grande faute. C'est pourquoi je supplie la bienheureuse Marie toujours Vierge, Saint Michel Archange, Saint Jean-Baptiste, les Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, tous les Saints, et vous, mon Père, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu* ».

Introduction à la confession

2. En entrant au confessionnal, à genoux, on dit au prêtre : « *Bénissez-moi, mon père, parce que j'ai péché* ». Le prêtre nous bénit et nous faisons le signe de la croix.

3. On lui dira alors depuis combien de temps nous ne nous sommes pas confessés, et si nous avons accompli notre pénitence après notre dernière confession.

Accusation

4. Ensuite nous accuserons les péchés, **avec une sincère douleur et un ferme propos de nous en corriger.**

Il faut dire tous les péchés graves, sans exception en indiquant leur nombre et les circonstances qui les rendent plus graves. (Si toutefois on ne s'en souvient pas, il suffira de dire le nombre approximatif le plus proche de la réalité).

Les péchés qui sont certains doivent être accusés comme certains, les péchés douteux doivent être accusés comme douteux.

Il n'est pas nécessaire de dire tous ses péchés véniels, il suffit d'en dire un ou quelques-uns en les regrettant dans leur ensemble.

La confession ne doit pas être allongée par des causeries inutiles, ou bien par le récit de tous nos petits problèmes ou des fautes de notre prochain. Pensons aux autres personnes qui attendent pour se confesser et qui peuvent en être privées par notre insouciance. Une confession bien faite est le plus souvent brève.

5. A la fin on ajoutera : « *Je m'accuse de tous ces péchés, de ceux dont je ne me souviens pas, de tous ceux de ma vie passée, et j'en demande pardon à Dieu, et à vous mon père, pénitence et absolution, si vous m'en jugez digne* ».

Monition du prêtre

6. Nous écouterons ensuite les conseils et recommandations du prêtre, car c'est certainement par sa bouche que Dieu nous parle. Il nous donnera aussi la pénitence à accomplir après la confession.

Acte de contrition

7. On dira après du fond du cœur l'acte de contrition : « *Mon Dieu, j'ai un très grand regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable, et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de faire pénitence* ».

Absolution

8. Le prêtre nous donne alors l'absolution par laquelle Dieu nous remet nos péchés, communique à notre âme la grâce sanctifiante, et aussi la fortifie contre le péché, plus particulièrement contre les péchés que nous venons d'accuser.

Action de grâces et pénitence

9. La confession terminée, allons-nous mettre à genoux dans l'église pour remercier Dieu, et si nous le pouvons, faisons aussitôt la pénitence demandée, sinon au plus tôt, dès que l'on en aura la possibilité.

Ephéméride du mois de décembre 2020		SAINT-JOSEPH-DES-CARMES		SACRÉ-CŒUR	SAINT-DOMINIQUE DU CAMMAZOU
		MONTREAL		CASTRES	FANJEAUX
		Confessions	Messes	Messes	Messes
mar. 1	De la Férie		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
mer. 2	Sainte Bibiane, Vierge et Martyre <i>mémoire de la Férie</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
jeu. 3	Saint François-Xavier, Confesseur <i>mémoire de la Férie</i>		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		7h15 et 11h40
ven. 4	Saint Pierre Chrysologue, Evêque, Confesseur et Docteur <i>mémoire de la Férie</i> 1 ^{er} vendredi du mois		6h45 et 11h30 18h30 : Heure sainte	18h00 : abbé Espi	11h00 : messe chantée puis exposition du Saint Sacrement 16h45 : chapelet, Bénédiction et Salut du Saint Sacrement
sam. 5	De la Sainte Vierge au samedi <i>mémoire de Saint Sabbas, Abbé</i> 1 ^{er} samedi du mois	16h00 : abbé Paccard	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1 ^{er} samedi	18h00 : abbé Espi	8h00
dim. 6	II ^{ème} Dimanche de l'Avent <i>1^{ère} classe, violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi	8h30
lun. 7	Saint Ambroise, Evêque, Confesseur et Docteur <i>mémoire de la Férie</i>		7h45 et 11h30		8h00
mar. 8	Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge Marie <i>mémoire de la Férie</i> 1 ^{ère} classe, blanc		10h00 : messe chantée 18h00 : Vêpres, Procession et Salut du TSS		11h00 : messe chantée
mer. 9	De la Férie		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
jeu. 10	De la Férie <i>mémoire de Saint Mélchialde, Pape et Martyr</i>		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		7h15 et 11h40
ven. 11	Saint Damase 1 ^{er} , Pape et Confesseur <i>mémoire de la Férie</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
sam. 12	De la Sainte Vierge au samedi <i>mémoire de la Férie</i>	16h00 : abbé Espi	6h45 et 11h30		8h00
dim. 13	III ^{ème} Dimanche de l'Avent <i>1^{ère} classe, violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Peignot	8h30
lun. 14	De la Férie		6h45 et 11h30		8h00
mar. 15	De la Férie		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
mer. 16	Des Quatre-Temps <i>mémoire de Saint Eusèbe, Pape et Martyr</i>		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
jeu. 17	De la Férie		6h45 et 11h30 10h30 : messe des Primaires		7h15 et 11h40
ven. 18	Des Quatre-Temps		6h45 et 11h30		7h15 et 11h40
sam. 19	Des Quatre-Temps	16h00 : abbé Delmotte	7h45 et 11h30		8h00
dim. 20	IV ^{ème} Dimanche de l'Avent <i>1^{ère} classe, violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Chabot-Morisseau	8h30
lun. 21	Saint Thomas, Apôtre <i>mémoire de la Férie</i> 2 ^{ème} classe, rouge		11h30		8h00
mar. 22	De la Férie		11h30		8h00
mer. 23	De la Férie	15h30-18h30 : abbés Peignot, Delmotte, Espi	11h30		8h00
jeu. 24	Vigile de la Nativité <i>1^{ère} classe, violet</i>	15h30-18h30 : abbés Peignot, Delmotte, Espi 22h30-23h50	11h30 23h00 : veillée de Noël	confessions à 23h00 : abbé Peron	8h00 22h30 : Matines
ven. 25	Nativité de Notre Seigneur <i>1^{ère} classe, blanc</i>		00h00 : messe de minuit suivie de la messe de l'aurore 8h00 : messe du jour 10h00 : messe du jour 17h30 : Vêpres chantées	00h00 : abbé Peron 10h00 : abbé Peron	00h00 : messe de la nuit suivie du chant des Laudès et de la messe de l'aurore 8h30 : messe du jour 17h00 : Vêpres
sam. 26	Saint Etienne, premier Martyr <i>mémoire de l'Octave de Noël</i> 2 ^{ème} classe, rouge	16h00 : abbé Peron	11h30		8h00
dim. 27	Dimanche dans l'Octave de Noël <i>mémoire de Saint Jean, Apôtre et Evangéliste</i> 2 ^{ème} classe, blanc	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Delmotte	8h30
lun. 28	Les Saints Innocents, Martyrs <i>mémoire de l'Octave de Noël</i> 2 ^{ème} classe, rouge		11h30		8h00
mar. 29	dans l'Octave de Noël <i>mémoire de Saint Thomas, Evêque et Martyr</i> 2 ^{ème} classe, blanc		11h30		8h00
mer. 30	dans l'Octave de Noël <i>2^{ème} classe, blanc</i>		11h30		8h00
jeu. 31	dans l'Octave de Noël <i>mémoire de Saint Sylvestre, Pape et Confesseur</i> 2 ^{ème} classe, blanc		11h30		8h00